


 Agence canadienne d'inspection des aliments / Canadian Food Inspection Agency



## DIRECTIVES CONCERNANT LA RAGE

INFORMATION POUR LES AUTORITÉS PROVINCIALES ET TERRITORIALES

MODULE 1

**Détermination du risque de rage**

**COMMENCER**

Canada

OBJECTIFS

?
✕

- A

Aperçu du Programme de lutte contre la rage de l'ACIA
- B

Comprendre la maladie et sa distribution
- C

Comprendre l'exposition
- D

Détermination du risque de rage  
 Évaluation de la possibilité de rage
- E

Résumé

00:00 / 00:56

A

**Aperçu du Programme de lutte contre la rage de l'ACIA**

🏠
?
✕

- la *Loi fédérale sur la santé des animaux* et le *Règlement sur la santé des animaux* confèrent le pouvoir de nommer/lutter contre des maladies; la rage est une maladie à déclaration obligatoire au Canada;
- en mettant l'accent sur les animaux domestiques comme intermédiaire entre les animaux sauvages et les personnes, les politiques de l'ACIA en matière de rage protègent le public;
- le programme de lutte contre la rage de l'ACIA :
  - examiner les cas potentiels de rage (impliquant des animaux domestiques et/ou des humains)
  - prélever/envoyer des échantillons, au besoin
  - faire les épreuves diagnostiques (ex. immunofluorescence (IF), typage du virus)
  - prendre les mesures de lutte voulues contre la maladie, au besoin
  - colliger et communiquer les statistiques sur la rage
  - réglementer des vaccins contre la rage pour les animaux domestiques
  - mettre en application les restrictions à l'importation et à l'exportation, relativement à la rage,
  - à titre de Centre d'expertise ou de Laboratoire de référence de l'OIE pour la rage, entreprendre des études sur cette maladie

00:00 / 02:40

**B Comprendre la maladie et sa distribution**

La maladie : le virus de la rage

- La rage est une zoonose causée par des lyssavirus (famille des *Rhabdoviridae*)
- principaux réservoirs d'animaux sauvages au Canada - chauves-souris, renards, ratons laveurs et mouffettes
- le virus de la rage (le virus type des *Lyssavirus*) peut infecter tous les mammifères; il est **extrêmement rare** chez les rongeurs et les lagomorphes;
- il **n'infecte pas** les reptiles, les oiseaux ni les amphibiens
- les différents variants du virus de la rage sont associés à différentes espèces animales

**Courte vidéo**

00:00 / 01:41

**B Comprendre la maladie et sa distribution**

La distribution

- la rage est endémique chez les espèces sauvages de certaines régions géographiques
  - ex. MB et SK - la majorité des cas sont trouvés chez la mouffette rayée;
  - NU, Labrador, nord du QC, nord du MB et TNO - la majorité des cas sont trouvés chez le renard arctique ou le renard roux
  - dernières années - la plupart des résultats positifs ont été trouvés chez les chauves-souris de différentes régions
- les variants du virus sont associés à l'espèce vectrice; ils peuvent infecter d'autres espèces « Épidémiologie géographique » :

00:00 / 01:41

**B Détermination du risque de rage**

**CAS DE RAGE AU CANADA : 2012**

**ESPÈCE**

- RENARD ARCTIQUE
- CHAUVÉ-SOURIS
- BOVIN
- CHAT
- CHIEN
- ÉQUIN
- HUMAIN
- RENARD ROUX
- MOUFFETTE
- LOUP

**VARIANT DE VIRUS**

- VARIANT DE CHAUVÉ-SOURIS
- VARIANT DE MOUFFETTE DE L'OUEST
- VARIANT CANINE DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE/HAÏTI
- VARIANT DE RENARD

cas de débordement chez les animaux domestiques

cas de débordement chez les animaux domestiques relocalisés

00:00 / 02:17

**C Comprendre l'exposition**

1. Comprendre l'exposition - telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

- Consultation d'experts de l'OMS sur la rage - document sur la rage - 2004-5 catégories décrivent les degrés d'interaction avec un **animal chez lequel la rage a été confirmée**
- Un guide pour déterminer le besoin de la prophylaxie post-exposition de rage basé sur la mesure d'interaction
  - **Catégorie I** - toucher un animal suspect, le nourrir un animal, se faire lécher la peau intacte = **pas d'exposition**
  - **Catégorie II** - mordu/mordillement de la peau nue, égratignures ou griffures mineures sans saignement = **exposition mineure**
  - **Catégorie III** - morsures ou griffures transdermiques (1 ou plus), léchage de la peau lésée, contamination des muqueuses par de la salive = **exposition grave**

2. Comprendre l'exposition - selon l'ACIA

- d'après la description des catégories d'exposition de l'OMS
- utilisée pour déterminer s'il faut ou non envoyer un échantillon/prendre des mesures de lutte contre la maladie
- ACIA - exposition = **au moins de catégorie II**

00:00 / 01:51

**D Détermination du risque de rage  
Évaluation de la possibilité de rage**

Plusieurs variables doivent être prises en compte lors de l'évaluation de la possibilité de rage

- 1 Déterminer la présence de rage
- 2 Déterminer les circonstances du transfert du virus de la rage
- 3 Évaluer le comportement de l'animal ou des animaux impliqués - sauvages et domestiques
- 4 Y a-t-il eu provocation?
- 5 Déterminer s'il y a eu possibilité d'exposition au virus de la rage
- 6 Un mot sur les chauves-souris!

00:00 / 00:25

**D Détermination du risque de rage -  
Évaluation de la possibilité de rage**

- 1 Déterminer si la rage est présente
  - le virus doit être présent dans la région et
  - l'espèce réservoir doit être présente dans la région; OU
  - il s'agit d'un animal domestique qui vient d'une région où sévit la rage

La possibilité qu'un événement soit dû à la rage est extrêmement improbable quand il n'y a pas de rage dans la région (épidémiologie).

00:00 / 00:25

**D** Détermination du risque de rage -  
Évaluation de la possibilité de rage

**2** Déterminer la possibilité qu'il y ait eu exposition au virus de la rage

- antécédents de transfert possible du virus de la rage d'animaux sauvages à des animaux domestiques
- évaluer les circonstances et la possibilité qu'il y ait eu transfert du virus; ex. un chien qui se bat avec une mouffette au comportement anormal en MB

00:00 / 00:47

**D** Détermination du risque de rage -  
Évaluation de la possibilité de rage

**3** Évaluer le comportement des animaux impliqués - sauvages et/ou domestiques

**Poser la question** « S'agit-il d'un comportement normal dans les circonstances? »  
Exemple de comportement anormal : des animaux nocturnes actifs pendant la journée.

**Poser la question** « Y a-t-il d'autres raisons qui pourraient expliquer ce comportement? »  
Ex. la maladie de Carré chez les rats laveurs peut causer un comportement anormal;

- Une femelle qui protège ses petits peut devenir agressive
- Les bovins atteints de certains troubles métaboliques peuvent devenir agressifs

00:00 / 00:30

**D** Détermination du risque de rage -  
Évaluation de la possibilité de rage

**4** L'événement implique-t-il de la provocation?

- comprendre ce qui déclenche la réaction de combat ou de fuite chez les animaux
  - les animaux piégés ou coincés peuvent devenir agressifs
  - les animaux blessés peuvent devenir agressifs, ex. un animal normal frappé par une auto peut mordre pendant qu'on lui porte secours
  - les mauvais traitements peuvent causer de l'agressivité ex. frapper un chien avec un bâton, tirer la queue d'un chat, etc.

00:00 / 00:25

**D** Détermination du risque de rage -  
Évaluation de la possibilité de rage

**5** Déterminer s'il y a eu possibilité d'exposition au virus de la rage

**Poser la question** « Y avait-il une possibilité d'exposition au virus de la rage? »  
Il est essentiel de comprendre ce que signifie une exposition au virus de la rage. Pour qu'il y ait eu exposition à la rage, la maladie DOIT être présente et les circonstances doivent corroborer le transfert, à un moment donné, du virus de la rage d'un animal sauvage à un animal domestique.

**Poser la question** « Quelle est la catégorie d'exposition? »  
Une fois qu'on a déterminé qu'un épisode peut être dû à la rage et qu'il est possible qu'un animal domestique ou un humain ait été exposé au virus de la rage, il faut déterminer la catégorie d'exposition en vue de décider des mesures à prendre.

- Le prélèvement et l'envoi d'échantillons par l'ACIA ainsi que les mesures de lutte qu'elle décide d'entreprendre contre la maladie sont fondés sur une exposition de catégorie II, au moins.

06:00 / 05:39

**D** Détermination du risque de rage -  
Évaluation de la possibilité de rage

**6** Un mot sur les chauves-souris!

Différence entre l'ACIA et le Comité consultatif national sur l'immunisation (CCNI) - exposition vs contact direct

Toutes les actions de l'ACIA sont basées sur l'exposition telle qu'elle est décrite par l'OMS et l'application des données épidémiologiques.

Tous les cas récents de rage chez des humains au Canada ont été causés par des chauves-souris.

- La plupart des échantillons envoyés au laboratoire pour le dépistage de la rage proviennent de chauves-souris
- C'est chez les chauves-souris qu'on trouve le plus grand nombre de résultats positifs de rage mais **seule une faible proportion (%) de tous les échantillons de chauves-souris envoyés sont positifs.**

Il n'est pas nécessaire de tester toutes les chauves-souris - comportement anormal; prévalence géographique

- questions d'euthanasie sans cruauté
- risque accru d'exposition des individus qui tentent d'attraper les chauves-souris

06:00 / 01:50

**E** RÉSUMÉ

Répondre aux questions clés

- Où se trouve le cas de rage et chez quelle espèce?
- Y a-t-il eu possibilité d'exposition? S'agit-il au moins d'une exposition de catégorie II?
- Un échantillon devrait-il être envoyé?

06:00 / 00:46